



## licenciement après un congé parental de 3ans

Par **tatalabeille**, le **03/01/2008** à **08:27**

Je vais reprendre le travail dans 2 mois après un congé parental de 3 ans. Mais ça se passe mal.

J'ai demandé un rdv (mi novembre) avec mon nouveau chef (car en pleine restructuration ) et il m' a annoncé qu'ils n'avaient pas besoin de moi. Ils m'ont proposé un licenciement négocié, avec une "prime de départ" dérisoire, genre 3 mois de salaire.

Ils doivent me réintégrer dans l'entreprise. Mais j'ai peur que si je reviens contre leur gré, ils vont me proposer une mutation que je refuserais. Dès lors , ils auront un motif pour me licencier. Je précise que mon contrat d'embauche contient une clause de mobilité, et oui !

Mias, selon l'inspection du travail, une mutation serait abusive car elle fait suite à un congé parental, donc l'entreprise sait que j'ai des enfants en bas âge. Mais bon, je n'y crois pas trop.

Autre question : quel est le délai pour envoyer une lettre AR pour informer mon entreprise de mon retour ?

Merci pour votre aide

ps : je n'arrive pas à trouver sur le net des résultats de jurisprudence concernant les mutations apres un congé parental